

En raison du nombre d’agents touchés par l’épidémie de la COVID-19, nous ne sommes plus en mesure d’assurer la sécurité physique et l’application des protocoles sanitaires en vigueur dans l’ensemble des structures périscolaires.

C’est pourquoi, nous sommes contraints de fermer l’ensemble des accueils périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire, mercredi) du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022 inclus.

Toutes les réservations effectuées sur cette période seront annulées et non facturées.

Toutefois, **un Service Minimum d’Accueil sera organisé dès le lundi 10 janvier 2022** pour les enfants dont **les 2 parents occupent une profession prioritaire** (cf : liste des professionnels prioritaires visualisable dans « documents dématérialisés » sur le portail famille).

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez obligatoirement adresser une demande sur la messagerie du portail famille « Pôle Action Éducative ».

En joignant les documents et les informations suivantes :

* Fiche de paie du mois de décembre 2021 ou attestation employeur des 2 parents à télécharger sur le portail famille « documents à télécharger »
* Situation familiale
* Nom, prénom, âge, classe et écoles des enfants concernés
* Vos besoins (date, accueil matin et/ou soir, restauration scolaire, mercredi).

**SEULES LES DEMANDES ADRESSEES SUR LA MESSAGERIE DU PORTAIL FAMILLE SERONT TRAITEES.**

**TOUT DOSSIER IMCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.**

**En fonction de l’évolution de la situation, de nouvelles mesures pourront être prises et vous seront communiquées.**